OMERS

Feuillet d'information

Retrait du compte de CFS (participants retraités et participants à rente différée, de moins de 72 ans)

Retrait de fonds de votre compte CFS

Cette information est destinée aux participants retraités et aux participants à rente différée, âgés de moins de 72 ans. Si vous atteignez l'âge de 72 ans au cours de cette année-ci, consultez le formulaire *Retrait - Option de revenu de compte de CFS (participants retraités âgés de 72 ans et plus)*. Vous êtes un participant retraité si vous recevez une rente d'OMERS. Si vous êtes un participant actif, consultez le formulaire *Retrait de fonds d'un compte de CFS (participants actifs*).

La période de retrait annuelle dure du 1er mars au 30 avril

Vous pouvez retirer des fonds de votre compte de CFS pendant la période de retrait annuelle.

Comment retirer des fonds

Il y a deux façons de retirer des fonds de votre compte de CFS :

1. Le plus simple est de passer par le site d'accès sécurisé myOMERS réservé aux participants. Tous les renseignements sur votre compte de CFS sont fournis et, pour les fonds non immobilisés, vous pouvez effectuer le retrait en ligne.
2. Remplissez un formulaire de retrait imprimé et le renvoyer à OMERS. Il existe deux formulaires de retrait :
   - *Retrait de fonds non immobilisés d'un compte de CFS (participants retraités et participants à rente différée).*
   - *Retrait de fonds immobilisés d'un compte de CFS (participants retraités et participants à rente différée).*

Vous trouverez sur votre *Relevé annuel de compte de CFS* les renseignements concernant votre compte de CFS, y compris le solde des fonds immobilisés et non immobilisés. Les relevés annuels sont affichés dans myOMERS au début de mars.

Avez-vous pris votre retraite ou quitté votre emploi récemment?

Vous pouvez retirer tous les fonds, ou une partie, de votre compte de CFS dans les six premiers mois après votre retraite ou quand vous quittez votre employeur d'OMERS. Quand un participant part à la retraite ou quitte son employeur d'OMERS, OMERS lui remet une trousse personnalisée qui inclut des formulaires de retrait de compte de CFS. **Si vous avez pris votre retraite dernièrement ou si vous avez laissé votre emploi, veuillez soumettre votre demande de retrait par le truchement de myOMERS ou utilisez les formulaires fournis dans votre trousse personnalisée.**

Avez-vous 71 ans cette année?

Veuillez utiliser un formulaire **imprimé** si vous avez 71 ans cette année. Vous ne pouvez pas faire un retrait par myOMERS après l'année de vos 70 ans.

Règles et restrictions

- **Cotisations de l'année en cours**
  Vous ne pouvez pas retirer les fonds transférés à un compte de CFS dans l'année en cours, et ce, jusqu'à l'année suivante.

- **Minimum de 500 $**
  Le minimum que vous pouvez retirer de votre compte de CFS est de 500 $. Si le solde de votre compte est inférieur à 500 $, vous devez retirer l'intégralité du solde de votre compte (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours, le cas échéant).

- **Fonds non immobilisés et fonds immobilisés**
  Les fonds transférés d'un compte d'épargne-retraite enregistré non immobilisé ou immobilisé ne changent pas de nature une fois qu'ils sont dans un compte de CFS. Autrement dit, s'il s'agit de fonds d'épargne-retraite immobilisés lorsqu'ils sont transférés à un compte de CFS, ils le restent lorsqu'ils sont transférés de ce compte à un autre.

- **Fonds non immobilisés**
  Les fonds non immobilisés peuvent rester dans votre compte après l'année où vous atteignez 71 ans si vous choisissez l'option de revenu provenant d'un compte de CFS. **Pour en savoir davantage, allez au www.omers.com/avcs**.

- **Fonds immobilisés**
  Vous ne pouvez transférer les fonds immobilisés qu'à un compte de retraite immobilisé (CRI), à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un régime de pension agréé (RPA) ou encore à une société d'assurance pour l'achat d'une rente. Les fonds immobilisés doivent être transférés de votre compte de CFS avant le 31 octobre de l'année où vous atteignez 71 ans.

- **Retrait intégral**
  Si vous retirez l'intégralité du solde de votre compte et que vous n'y avez pas cotisé pendant l'année en cours, le taux de rendement applicable, moins les frais de gestion des placements, s'appliquera au solde de votre compte de CFS à la date du retrait.

Questions

Pour en savoir plus sur vos options lorsque vous retirez des fonds de votre compte de CFS, consultez la brochure intitulée *Étudiez l'option CFS* et les conditions de participation, qui se trouvent dans le site **www.omers.com**, ou communiquez avec OMERS – notre personnel spécialement formé pourra répondre à vos questions.

Remarque : Seuls les participants résidant au Canada peuvent faire des cotisations par prélèvement automatique ou des transferts de fonds à un compte de CFS. Si vous cessez d'être un résident du Canada, vos fonds peuvent rester dans votre compte CFS, mais aucun autre fonds ne peut être ajouté.

OMERS

Retrait de fonds non immobilisés de votre compte de CFS

(Participants retraités et participants à rente différée, de moins de 72 ans)

Utilisez ce formulaire pour retirer des <u>fonds non immobilisés</u> de votre compte de CFS.

Cette information est destinée aux participants retraités et aux participants à rente différée, âgés de moins de 72 ans. Si vous avez 72 ans cette année, voir le formulaire *Retraits de fonds de votre compte de CFS (participants de 72 ans et plus*). Vous êtes un participant retraité si vous recevez une rente d'OMERS. Si vous êtes un participant actif, consultez le formulaire *Retrait de fonds d'un compte de CFS (participants actifs*).

Pour retirer des fonds de votre compte de CFS, remplissez les sections 1, 2 et 3.

Afin de nous aider à mieux vous servir, veuillez soumettre vos documents de façon rapide et sécuritaire en utilisant votre compte myOMERS. Rendez-vous dans les communications sécurisées, commencez une nouvelle conversation, joignez vos fichiers et soumettez le tout.

Toutes informations personnelles fournies sur ce formulaire peuvent être utilisées pour mettre à jour votre profil de participant.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Déclaration de confidentialité avec ses modifications successives. Pour obtenir plus d'information au sujet de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité sur www.omers.com.

DATE D'ÉCHÉANCE LE 30 AVRIL : Pour pouvoir traiter le retrait, OMERS doit recevoir ce formulaire avant le 30 avril.

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS/Numéro de référence d'OMERS*				Date de naissance (m/j/a)
Prénom	Second prénom	Nom		
App./Unité	Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone à domicile	Téléphone cellulaire	Courriel		

**Votre numéro d'adhésion/Numéro de référence d'OMERS est indiqué sur votre relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS.*
REMARQUE : Les renseignements recueillis dans la présente section seront mis à jour dans votre profil de participant de régime de retraite principal d'OMERS.

SECTION 2 - MONTANT DU RETRAIT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

☐ L'intégralité du solde de mon compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

_____ ou _____ % du solde de mon compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

Signature

Je demande à OMERS de retirer des fonds de mon compte de CFS conformément aux indications ci-dessus.

Votre signature _____ Date (m/j/a) _____

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS/Numéro de référence d'OMERS

SECTION 3 - DIRECTIVES DE PAIEMENT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

☐ Transfert à un régime enregistré d'épargne-retraite (REER), à un fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) ou à un régime de retraite agréé (RRA)

Cochez une seule case :

☐ Transférer l'intégralité de mon retrait

☐ Transférer (indiquez un montant) _____ et me verser le solde en espèces. (Important : Remplissez les renseignements bancaires à la page suivante ou joignez un chèque en blanc portant la mention «annulé».)

Numéro de compte ou numéro d'enregistrement du RRA			
Nom de l'institution financière qui fournit le REER ou le FERR, ou nom du RRA			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Téléphone	

☐ Transfert en vue de l'achat d'une rente

Cochez une seule case :

☐ Transférer l'intégralité de mon retrait

☐ Transférer (indiquez un montant) _____ et me verser le solde en espèces. (Important : Remplissez les renseignements bancaires à la page suivante ou joignez un chèque en blanc portant la mention «annulé».)

Nom de la compagnie d'assurance qui fournit la rente			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Téléphone	

☐ Encaissement (avec retenue d'impôt)

Vos fonds seront déposés dans votre compte bancaire. Remplissez les renseignements bancaires à la page suivante ou joignez un chèque en blanc portant la mention «annulé».

Taux de retenue d'impôt sur les encaissements :
10 % jusqu'à 5 000 $, 20 % de 5 000,01 $ à 15 000,00 $ et 30 % au-dessus de 15 000 $. Si vous n'êtes pas un résident du Canada, vous serez imposé(e) selon des taux différents.
Nous vous enverrons un feuillet T4A à l'adresse de votre domicile lorsque nous traiterons votre retrait.

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS/Numéro de référence d'OMERS

Les renseignements bancaires

Nom de la banque				
Numéro de transit	Numéro d'institution	Numéro de compte bancaire		
Adresse		Ville	Province	Code postal

OMERS

Retrait de fonds immobilisés de votre compte de CFS

(participants retraités et participants à rente différée, avant 72 ans)

Utilisez ce formulaire pour retirer des <u>fonds immobilisés</u> de votre compte de CFS.

Cette information est destinée aux participants retraités et aux participants à rente différée, âgés de moins de 72 ans. Si vous atteignez l'âge de 72 ans au cours de cette année-ci, consultez le formulaire *Retrait - Option de revenu de compte de CFS (participants retraités âgés de 72 ans et plus)*. Vous êtes un participant retraité si vous recevez une rente d'OMERS. Si vous êtes un participant actif, consultez le formulaire *Retrait de fonds d'un compte de CFS (participants actifs*).

Pour retirer des fonds de votre compte de CFS
- Remplissez les sections 1, 2 et 3.
- Remettez le formulaire dûment rempli et signé à l'institution financière à laquelle vous transférez les fonds. *Avant* d'envoyer le formulaire à OMERS, il faut faire remplir la section 4 par l'institution financière. Vous pouvez l'envoyer vous-même ou le faire envoyer à OMERS par votre institution financière.

Afin de nous aider à mieux vous servir, veuillez soumettre vos documents de façon rapide et sécuritaire en utilisant votre compte myOMERS. Rendez-vous dans les communications sécurisées, commencez une nouvelle conversation, joignez vos fichiers et soumettez le tout.

Toutes informations personnelles fournies sur ce formulaire peuvent être utilisées pour mettre à jour votre profil de participant.

Lorsque vous soumettez des renseignements personnels à OMERS, vous consentez à ce que ceux-ci soient utilisés et divulgués aux fins énoncées dans notre Déclaration de confidentialité avec ses modifications successives. Pour obtenir plus d'information au sujet de la collecte, de l'utilisation, de la divulgation et de la conservation de renseignements personnels, vous pouvez consulter notre Déclaration de confidentialité sur www.omers.com.

DATE D'ÉCHÉANCE LE 30 AVRIL : Pour permettre à OMERS de traiter ce retrait, vous devez nous faire parvenir le formulaire avant le 30 avril, sauf si vous atteignez l'âge de 71 ans cette année. Dans ce cas, vous devez retirer la totalité des fonds immobilisés et vous avez jusqu'au 31 octobre pour nous retourner ce formulaire.

SECTION 1 - RENSEIGNEMENTS SUR LE PARTICIPANT

Numéro d'adhésion à OMERS/Numéro de référence d'OMERS*				Date de naissance (m/j/a)
Prénom	Second prénom	Nom		
App./Unité	Adresse	Ville	Province	Code postal
Téléphone à domicile	Téléphone cellulaire	Courriel		

**Votre numéro d'adhésion/Numéro de référence d'OMERS à OMERS est indiqué sur votre Relevé de rente ou sur tout autre relevé personnel envoyé par OMERS.*
REMARQUE : Les renseignements recueillis dans la présente section seront mis à jour dans votre profil de participant de régime de retraite principal d'OMERS.

SECTION 2 - MONTANT DU RETRAIT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

☐ L'intégralité du solde de mon compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours)

☐ Autre (indiquez un montant ou un pourcentage) :

_____ ou _____ % du solde de mon compte de CFS (à l'exclusion des cotisations de l'année en cours.)

Signature

Je demande à OMERS de retirer des fonds de mon compte de CFS conformément aux indications ci-dessus.

Votre signature _____ Date (m/j/a) _____

OMERS

Numéro d'adhésion à OMERS/Numéro de référence d'OMERS

SECTION 3 - DIRECTIVES DE TRANSFERT

Cochez une seule case et ajoutez les renseignements demandés :

☐ Transfert à un compte de retraite immobilisé (CRI), à un fonds de revenu viager (FRV) ou à un régime de retraite agréé (RRA)

Numéro de compte ou numéro d'enregistrement du RRA			
Nom de l'institution financière qui fournit le CRI ou le FRV, ou nom du RRA			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Téléphone	

☐ Transfert en vue de l'achat d'une rente

Nom de la compagnie d'assurance qui fournit la rente			
Adresse	Ville	Province	Code postal
Nom de la personne-ressource		Téléphone	

SECTION 4 - ATTESTATION DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE

À remplir par l'institution financière qui reçoit les fonds avant leur transfert.

Nous soussignés, Nom de l'institution financière qui fournit le CRI ou le FRV, ou nom du RRA consentons à accepter le transfert des fonds de Nom du du régime d'OMERS.

Nous consentons à administrer les fonds conformément à la *Loi sur les régimes de retraite* de l'Ontario et à ses règlements, dans leurs versions successives.

Signature du dirigeant autorisé

Date (m/j/a)